

Délibération n°2023-06-07

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.7.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Création d'un campus d'enseignement à distance en Creuse : Contribution pour l'animation du dispositif

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

Yoann Fiancette est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soufour Marie-Christine	à	Barbara Vimon
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Délibération n°2023-06-07

Considérant qu'Haute-Corrèze Communauté compte 11 communes creusoises dans son territoire ;

Le président explique le Conseil Départemental de la Creuse propose l'implantation d'un **campus connecté** pour la rentrée 2024 qui s'appellera « **C@mpus 2.3** », au sein du pôle universitaire Jules FERRY de Guéret (propriété du Conseil Départemental). Si le Campus en lui-même se trouvera à Guéret, l'offre d'enseignement sera accessible en ligne et s'adresse à l'ensemble des jeunes creusoises. Un suivi personnalisé et une supervision des jeunes serait aussi proposé au sein du Campus.

Ce projet est une expérimentation, menée sur 3 années, avec une approche partenariale associant la ville de Guéret, les intercommunalités, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Université de Limoges. La capacité initiale du Campus serait de 18 élèves.

Le projet a été pensé pour favoriser l'accès des jeunes creusoises aux études supérieures en leur offrant un espace de travail adapté au plus proche de leur domicile. Cet espace de travail leur permettrait d'accéder à un ensemble de formations et études supérieures en distanciel (+ de 3000 formations universitaires).

Une demande de partenariat avec participation annuelle a été émise par le Conseil Départemental de la Creuse pour l'ensemble des EPCI concernés par ce projet, pour **l'animation de ce dispositif**. Pour Haute Corrèze Communauté, qui a 11 communes creusoises sur son périmètre, la participation serait de 800 € par an, pendant les 3 ans d'expérimentation.

Cette initiative du Conseil Départemental de la Creuse s'inscrit dans la logique de notre projet de territoire, qui consiste à ancrer la jeunesse et favoriser son épanouissement. Les jeunes d'aujourd'hui, sont les actifs de demain. Ce dispositif permettrait de réduire les freins liés à la mobilité des jeunes et de leur apporter des solutions sur mesure de formation.

Après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Haute-Corrèze Communauté ;
- **AUTORISE** le président à signer ladite convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier ;
- **AUTORISE** le président à inscrire les fonds nécessaires au budget primitif 2024, 2025 et 2026 ;
- **AUTORISE** le président à mener toute action nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier

